

# LUPPY

Janvier

2004



INFORMATIONS  
MUNICIPALES

BULLETIN N° 11

# SOMMAIRE



## Flash Info

### Mairie

11, rue principale  
Tél et Fax  
03 87 57 71 93

**MAIRE : Hervé BELLOY**

33, rue de tragny  
Tél : 03 87 57 62 05

**ADJOINT : André GASCARD**

Ferme de Hicourt  
Tél : 03 87 57 70 38

**Permanence MAIRIE**

**Lundi et Jeudi de 17 à 19H00**

**Secrétaire de mairie**

**Edith BAUDIN**

*Le mot du Maire*

*Les infos utiles*

*La vie au village*

*Le TGV EST*

*Débarquement de 1944*

*Délibérations 2003*

*Divers*

NOUVEAU



*Notre Village sera desservi  
Par l'ADSL à compter  
De fin janvier.*



# LE MOT DU MAIRE

Le Bulletin municipal prend son rythme de croisière avec cette nouvelle édition.

L'année 2003 restera pour beaucoup de personnes dans les mémoires : la canicule et la sécheresse ont battu de bien tristes records, avec les conséquences humaines et écologiques. Une fois de plus, nous pouvons constater que notre société dite moderne est bien vulnérable. Entre les caprices de la météo et les événements internationaux, l'année passée n'a pas été particulièrement réjouissante. Un chômage qui a bien du mal à régresser, les déficits chroniques des différentes caisses sociales (maladie, retraite), les délocalisations d'entreprises nationales, et j'en oublie certainement, seront encore en 2004 les préoccupations de nos dirigeants.

Au niveau local, la commune s'est engagée dans deux domaines importants : la révision de notre plan local d'urbanisme et l'assainissement. Ces deux sujets seront développés plus loin dans notre bulletin.

Les travaux d'aménagement de la place du Château prévus en 2003 sont repoussés à 2004 pour une raison de subvention.

En 2004, nous serons amenés à élire les conseillers régionaux (en mars) et des députés européens (en juin).

L'intercommunalité reste un sujet d'actualité pour l'ensemble des communes du canton et risque d'aboutir en 2004.

C'est sur ces futurs projets que le Conseil municipal et moi-même, nous vous souhaitons tous nos vœux de bonheur et de santé.

# Les infos utiles

## Commune de LUPPY

Nombre d'habitants

Superficie

Longueur de la voirie communale

N° INSEE

485

1625 ha

14 700 m

57425



## ADRESSES UTILES

A .N.P.E METZ

U.E.M METZ

Société Mosellane des eaux

Perception REMILLY

Correspondance RL

tél. : 03.87.75.92.60

tél. : 03.87.34.44.44

tél. : 03.87.66.26.57

tél. : 03.87.64.60.47

Mme Thérèse LAUVRAY

## EGLISE

Culte Catholique

Conseil de fabrique

Presbytère de REMILLY ( L'abbé Jean Luc JOST )

Président M. Georges DEIBER

## LOISIRS

Foyer Rural

Club du 3° Age

Comité des fêtes

Foot-Ball Club

Field-Archery

Président M. Yves PINOT

Président M. Jean GUILLE

Président M. Gérard LACROIX

Président M. Alain JEANMOUGIN

Président M. Corinne GOUY

## DIVERS

Déchetterie REMILLY

du lundi au vendredi de 15h00 à 19h00

le samedi de 10h00 à 19h00

## PHARMACIES

Laurent à REMILLY

Laval à SOLGNE

tél. : 03.87.64.68.36

tél. : 03.87.57.63.62



DEPUTE  
CONSEILLER GENERAL  
MAIRE

Madame Marie.Jo ZIMMERMAN

Monsieur Bernard HERTZOG

Monsieur Hervé BELLOY



## GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

- Syndicat du Collège de REMILLY
- Syndicat de voirie du canton de PANGE ( SIVET )
- Syndicat des eaux de VERNY
- Syndicat de l'aéroport ( LOUVIGNY )
- SIVU ( ordures ménagères )

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

- Brigade de Gendarmerie de REMILLY
- Perception de REMILLY
- Subdivision de l'équipement de METZ NORD
- Centre des Impôts de METZ CENTRE
- Cadastre à ST. JULIEN LES METZ
- Sous préfecture de METZ CAMPAGNE



## FISCALITE

- |                           |         |
|---------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation       | 7.87 %  |
| - Taxe foncière bâtie     | 7.86 %  |
| - Taxe foncière non bâtie | 31.34 % |
| - Taxe professionnelle    | 7.65 %  |

## LES NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Manifestations gratuites pour la municipalité et l'école.

|                                 |   |    |       |
|---------------------------------|---|----|-------|
| Associations : au coup par coup | : | 30 | €uros |
|---------------------------------|---|----|-------|

### **Habitants de LUPPY**

|                         |   |      |       |
|-------------------------|---|------|-------|
| * caution               | : | 150  | €uros |
| * location de la salle  | : | 100  | €uros |
| * vin d'honneur         | : | 50   | €uros |
| * jeunes jusqu'à 18 ans | : | 40   | €uros |
| * nettoyage salle       | : | 50   | €uros |
| * photocopies           | : | 0,15 | €uros |

## **NAISSANCES**

Emeline GERMAIN  
Félicie KOCH  
Chloé GRGURIC  
Titouan COGNOLI



## **DECES**

Monsieur Serge ORY  
Madame Jeanine HOFFART  
Monsieur Roger WURTZ

## **MARIAGES**

Melle Laure GOMBERT et M. Sébastien MILONE  
Melle Régine JEANMOUGIN et M. Cédric LOUP



## **NOUVEAUX HABITANTS**

M. et Mme Armand BOCH et Vivien  
M. et Mme Alain ECHARD  
M. Olivier FOULIGNY  
Mlle Karine GLATIGNY  
M. et Mme Christophe JACKOWSKI  
Mme Brigitte KATA – Rémi et Margot  
M. et Mme Eric WALKER – Steve et Jennifer

2, rue de Tragny  
17, rue de l'Eglise  
20, rue Principale  
14 bis, rue Principale  
48, rue Principale  
7, rue d'Ancy-les-Solgne  
81, rue Principale

## **BOITES AUX LETTRES**

L'inscription de votre nom sur la boîte aux lettres, faciliterait la distribution du courrier !

## CES REMILLY :

Enfants scolarisés au CES

(Année Scolaire 2003 / 2004)

6 °

BIANCHI Matthias  
CLARENN Michaël  
FABER Elodie  
LEMAIRE Jean Baptiste  
MATTERN Paul  
MULLER Yannick  
PEZZOTTA Jimmy



5 °

BIVEN Morgan  
BOUCHY Elodie  
DVORSACK Mathieu  
FINCK Amandine  
KATA Rémi  
RASMUS Amandine



4 °

BASTIEN Thomas  
CARDON Kevin  
CHARIER Margaux  
GORGES Alexandre  
HUGOT Margot  
MULLER Ophélie  
PFEIFFER Cédric  
PINOT Maxime  
RIOU Pauline  
SEVRAIN Julien  
TOUSEAU Jennyfer

3 °

ASTAHOFF Loïc  
CAMPO Corinne  
DVORSACK Maurice  
ESPOSITO Loïc  
FOULIGNY Jean Noël  
FRANCOIS Kevin  
LEMAIRE Amandine  
PEZZOTTA Tony  
PFEIL Eloïse

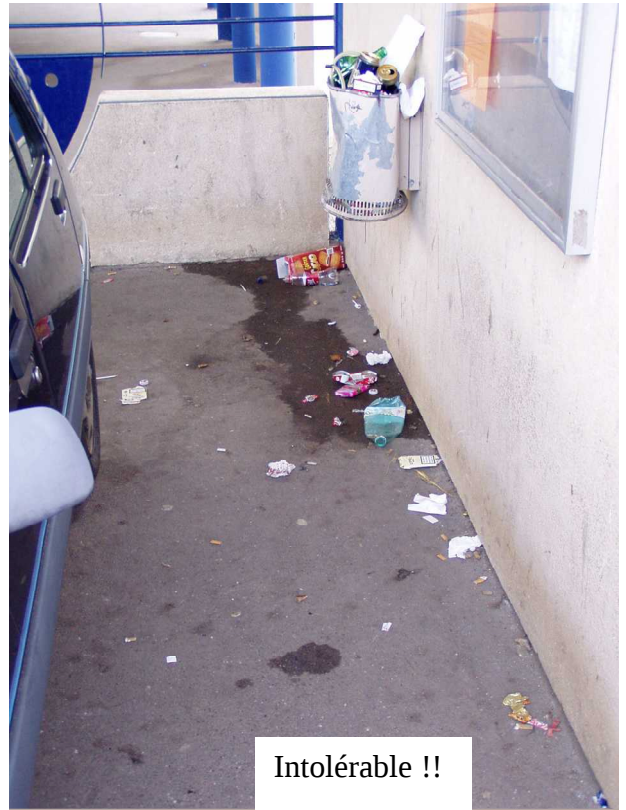
# Inadmissible

Les photos qui suivent, vous donnent un aperçu du comportement de certaines personnes à l'égard des biens publics !!!

Situation au 31 décembre 2003



Bouteilles cassées sur terrain omnisport ??



## CIVISME

**Après plusieurs rappels à l'ordre infructueux, le Maire a été dans l'obligation de prendre l'arrêté municipal ci-dessous qui reste toujours d'actualité.**

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

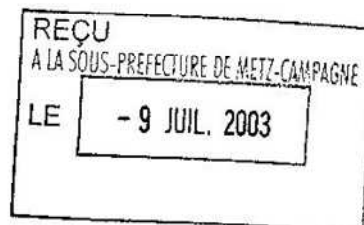
MAIRIE  
DE

L U P P Y



57580

Téléphone 87 57 71 93



### **Le Maire de la Commune de LUPPY**

- vu le comportement inadmissible de certains jeunes dans les lieux publics
- vu la sécurité dans le village

#### **ARRETE :**

Article 1 : Le rassemblement des jeunes est interdit dans les lavoirs, sous l'appentis de la place du Château, sous le préau de l'école ainsi que sur le parking derrière l'école.

Article 2 : En cas de dégradation d'un bien public par un mineur, les parents seront directement responsables.

Article 3 : Les conducteurs d'engins à moteur doivent être porteurs de leur B.S.R., s'ils ont moins de 16 ans.

Article 4 : Tout bruit intempestif est interdit après 22 heures dans les rues du village.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

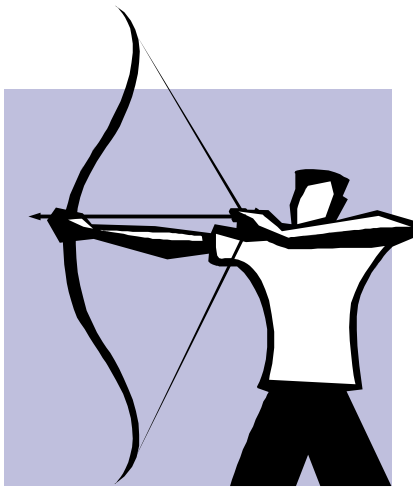
- Madame la Sous-Préfète de Metz-Campagne
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rémillly

Fait à Luppy, le 3 juillet 2003

Le Maire

Hervé BELLOY





Votre foyer rural vous informe,

Cette année, votre foyer rural vous a proposé deux activités majeures, à savoir le tir à l'arc et l'activité Mil points. Le nombre d'adhérents pour la première est de 35 et 12 pour la seconde.

Nous avons organisé pour vous des après-midi jeux de société qui ont rencontré un vif succès, ce qui nous amène à les reconduire en nombre plus important pour l'année 2004.

Les autres activités organisées ont été : la fête d'Halloween avec son défilé et son bal, la fête de St Nicolas, le loto de la St Valentin, deux soirées dansantes avec repas et la co-organisation de la fête patronale au mois d'août avec le club de foot St Christophe.

L'année 2004 va débiter par un cybervillage d'une semaine où toute la population sera la bienvenue pour découvrir et s'initier à internet. Cela va se passer du 9 au 15 janvier 2004 à la salle communale.

Toutes ces activités sont réalisées par les 8 membres du comité du foyer rural que je tiens à remercier devant toute la population pour le travail accompli durant cette année. Toutes les idées nouvelles et les bonnes volontés seront les bienvenues.

Yves PINOT





### CLUB ST CHRITOPHE

Voici quelques nouvelles de notre club local.

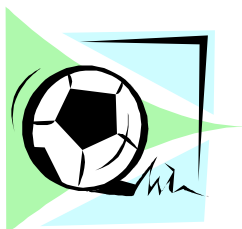
Dernièrement, le club a procédé au renouvellement de son comité. Il se compose comme suit :

|                     |                           |
|---------------------|---------------------------|
| Président d'honneur | M. Hervé BELLOY           |
| Président           | M. Alain JEANMOUGIN       |
| Vice-Président      | M. Frédéric EBERHARDT     |
| Trésorier           | M. André LAUVRAY          |
| Trésorier adjoint   | Mme Jacqueline JEANMOUGIN |
| Secrétaire          | M. Jean Luc LAUVRAY       |
| Secrétaire adjoint  | M. Grégory BALTZER        |

Rappelons que le club organise quelques lotos, feu de St Jean et s'associe avec le foyer rural pour la réalisation de la fête patronale, afin de donner un peu de vie à notre village.

En cette fin d'année, un bilan sportif s'impose ; le club évolue en 3<sup>ème</sup> division et se classe à la 3<sup>ème</sup> place. Nous espérons que ses jeunes joueurs profiteront bien de la trêve hivernale pour repartir du bon pied et peut être viser la 1<sup>ère</sup> place.

Le comité tient à remercier toutes les personnes pour leurs dons, lors de son passage pour la vente de calendriers. Il souhaite à notre population ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.





## **LE PLAN LOCAL D'URBANISME**

Courant 2002, le Conseil municipal décidait de réviser le Plan Local d'urbanisme (anciennement POS).

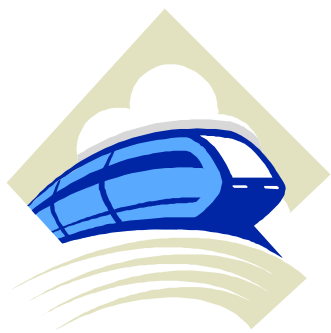
Depuis la nouvelle loi SRU, cette démarche est bien encadrée par une procédure réglementaire.

C'est dans cet esprit que le Conseil Municipal a choisi, après appel d'offres, le cabinet Christelle Leroy qui était le moins disant pour établir cette étude longue et relativement onéreuse. (14 500 €).

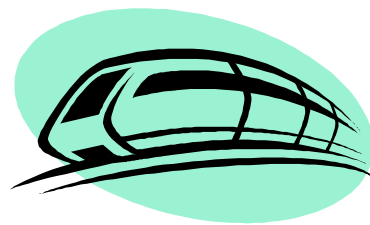
Durant toute l'année 2003, le bureau d'étude a repris tous les éléments de l'ancien POS, a tenu compte des nouvelles demandes de la Municipalité. En mars 2004, un nouveau projet sera présenté aux élus municipaux.

Après cette première phase, une enquête publique permettra à toute personne de consulter le dossier et d'apporter les observations qu'elle jugera utiles et nécessaires. Un commissaire enquêteur sera à la disposition du public. Le rapport établi sera présenté au Conseil municipal qui l'examinera.





## LE TGV



Les premiers sondages sur le tracé du TGV EST ont été effectués il y a plus de 10 ans.

Aujourd'hui enfin, nous avons toutes les données sur ce qui constitue le plus grand projet national.

Ce chantier qui part de Vaires-sur-Marne (77), dans la région parisienne, pour arriver à Baudrecourt (57), constitue la première phase du TGV EST. Le coût est estimé à 3.9 milliards d'euros.

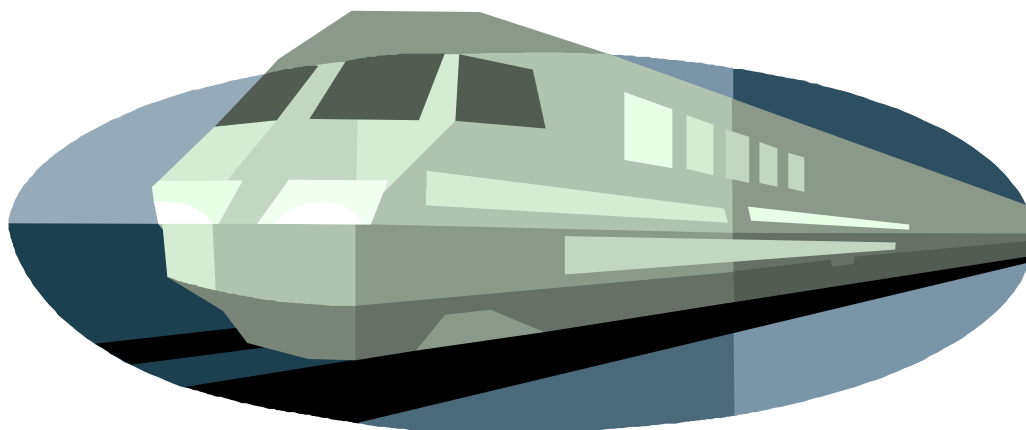
D'une longueur de 300 km, ce grand projet est constitué de six tronçons – de A à F.

Le tronçon F qui s'étale de Vandières (54), près de Pont-à-Mousson à Baudrecourt traverse notre ban communal. Ce même tronçon a été mis en adjudication en deux lots séparés :

- le 1<sup>er</sup> lot 34 B (de Thimonville à Baudrecourt/St Epvre) adjudgé fin 2002 à l'entreprise GTM,
- le 2<sup>ème</sup> lot 34 A (de Vandières à Tragny) adjudgé un an après à un groupement de six entreprises, à savoir :
  - o Fougerolle-Ballot de Neuilly-sur-Marne (93)
  - o Muller TP du Ban St Martin (57)
  - o Demathieu et Bard de Montigny-les-Metz (57)
  - o BEC de St Georges d'Orgues (34)
  - o Trabet de Illkirch-Graffenstaden (67)
  - o Lingenheld de Dabo (57)

Sur le ban de Luppy, il est prévu deux passages à gibier (un dans le bois de la Moussière et un dans le bois Sollin) ainsi qu'un pont sur la route de Zedrevaux.

Pour la construction de ces ouvrages, attendez vous à un trafic plus important de poids lourds.





### **DEBARQUEMENT DE 1944**

Le 6 juin dernier, devant le monument aux morts de Luppy, la commune a eu l'honneur d'accueillir :

- l'Union Nationale des Combattants de Rémilly-Pange, représentée par M. Jean Weber ;
- l'Harmonie St Martin de Rémilly, représentée par M. Menelle,

pour commémorer le 59<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement de 1944.

Cette manifestation a été l'occasion, pour les Anciens de se retrouver et de se souvenir et d'inviter les plus jeunes à perpétuer ce devoir de mémoire.

Les morceaux émouvants interprétés avec brio par l'Harmonie St Martin ont été très appréciés par la cinquantaine de personnes venues assister à la cérémonie.

A l'issue de cérémonie, la municipalité de Luppy a invité les participants à prendre le pot de l'amitié.





## DELIBERATIONS 2003

Le Conseil Municipal s'est réuni 10 fois au cours de l'année 2003.  
Il a pris les décisions suivantes :

- Création d'un poste d'adjoint administratif à 30 heures par semaine.
- Décide de ne pas changer le taux d'imposition des quatre taxes locales :  
TH = 7.87    FB = 7.86    FNB = 31.24    TP = 7.65
- Approuve le compte administratif de l'année 2002 se soldant par un excédent de 169 285.67 € en fonctionnement et de 71 206.31 € en investissement.  
Le budget primitif 2003 s'équilibrant à 308 912 € en fonctionnement et à 414 716 € en investissement.
- Approuve le projet « Ecoles en réseaux » qui consiste à installer internet à l'école.
- Accorde des subventions suivantes : 50 € à l'Antenne de Secourisme de Rémilly – 20 € à l'Association du mémorial du Haut St Pierre – 100 € à l'Association des Seniors.
- Accepte l'achat de 12 manuels de lecture à la classe de CE1 pour un montant de 107 €.
- Accorde une subvention de 500 € au foyer rural « Le Joli Fou ».
- Afin de constituer une intercommunalité, mandate le Sivom de Pange pour la maîtrise d'ouvrage d'une étude de territoire sur le canton de Pange.
- Fixe la participation du Comité des Fêtes pour le feu d'artifice 2002 à 50 %, soit 666.50.
- Fixe le prix du bois de feu pour les particuliers à 3 € le stère pour la parcelle 29.
- Propose la vente de l'ancienne tondeuse au prix de 77 €.
- Accepte le contrat de maintenance ORACLE pour la période du 1/8/03 au 31/12/03 pour la somme de 8.22 €.
- Autorise le Maire à prendre un arrêté pour l'embauche un étudiant pour effectuer des travaux d'entretien dans les bâtiments communaux.
- Accepte le chèque de Réseau Ferré de France d'un montant de 106 300 € correspondant à l'indemnité d'expropriation de terrains communaux pour la future ligne du TGV EST.
- Fixe le prix de vente du bois sur pied – coupes unités de produits à 3.20 € H.T. le stère.
- Accorde une subvention de 900 € à l'école.
- Le bail de Belloy Hervé arrivant à échéance, il est repris par Belloy Florian. Le Conseil municipal décide de louer à Belloy Florian les terrains communaux suivants :
  - la Mare - superficie de 3.49 ha
  - la Tuilerie – superficie de 2.39 ha
  - Rond Pré – superficie de 3.85 ha
  - Bois Gloriot – superficie de 11.64 haau prix de 87.54 € l'hectare.
- Fixe la cotisation PAIO à 144.90 €.
- Accepte la nouvelle Assistance Technique des Services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) qui remplace l'Aide Technique à la Gestion Communale (ATGC).
- Décide l'achat de deux extincteurs pour l'église et la salle polyvalente.
- Accepte le retrait de la commune de Silly-en-Saulnois du SIVT.
- Demande l'annulation de la subvention accordée au titre des infrastructures et cadre de vie et sollicite une subvention au titre des petits aménagements touristiques en secteur diffus pour financer l'aménagement de la place du Château.
- Décide d'accorder une subvention de 825 € au Football Club.
- Accepte le devis de l'ONF pour les travaux en maîtrise d'œuvre pour un montant total de 5292 € H.T.

- Accepte la prévision de coupes présentée par l'ONF sur les parcelles 11-21-22-23 pour une recette prévisionnelle de 10 395 € H.T. Les travaux correspondant à ces parcelles sont estimés à 4 954.50 € H.T.
- Accepte l'état d'assiette pour la proposition de coupes pour l'exercice 2005.
- Décide l'achat d'un extincteur supplémentaire pour la chaufferie de l'église.
- Décide d'accorder une aide financière de 16 euros par enfant pour les projets éducatifs de l'année scolaire 2003/2004.
- Décide d'attribuer une subvention de 200 € au Foyer rural pour organiser le Cybervillage.
- Accepte les frais de scolarisation de l'enfant CHARIER Quentin, scolarisé à Béchy au courant du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2002/2003, pour un montant de 49.87 €.
- Accepte la rétrocession des terrains communaux de M. GASCARD André à M. GASCARD Luc à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2002.
- Décide d'adhérer à l'ATESAT en optant pour le forfait de base et pour les missions complémentaires pour une somme de 543.37 €.
- Accorde une subvention de 660 € au Foyer rural pour organiser St Nicolas.
- Prend connaissance des frais de fonctionnement de l'école maternelle qui s'élèvent à 27 101.43 € pour l'année scolaire 2002/2003.(18 367.11 € pour Luppy, 7 562.90 € pour Beux et 1 080.42 € pour Secourt).
- Accorde une subvention supplémentaire de 170 € au Foyer rural pour organiser le goûter de la St Nicolas.
- Prend connaissance de la plainte de la DDAF du 19 juin 1997 concernant le ruisseau de Luppy. Il a été proposé de réaliser les travaux de plantation en quatre secteurs définis lors de la visite technique. En ce qui concerne le bornage des parcelles de M. Lombard, riverain, celui-ci a l'intention de porter plainte contre la Mairie auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg.
- Accepte la proposition du médiateur : le bornage des parcelles de M. Lombard sera exécuté par un géomètre.
- A constaté que les bornes situées à l'autre extrémité de ces mêmes parcelles, le long de la voie communale de Zedrevaux étaient manquantes. La commune demande expressément à M. Lombard de les faire remplacer par un géomètre.
- Fixe le prix d'une concession columbarium à 800 € pour une durée de 50 ans.
- Accepte le programme de travaux proposé par l'ONF pour un montant de 3 514 € H.T.

# SARL Siège et literie

**BIVEN Albert**  
**DECORATEUR**

**TAPISSIER**

Société à responsabilité  
Limité au capital de 7500 €  
Siège Social : 59, rue du Bradfer  
55000 BAR-LE-DUC  
Tel. 03 29 77 73 65  
Fax 03 29 78 92 43

10, rue des Malins Prés  
57580 LUPPY  
Tel. 03 87 57 78 40  
Fax 03 87 57 61 22



## ASSAINISSEMENT



Courant 2002, le Conseil municipal décidait la mise en conformité de notre assainissement. Les communes de Tragny, Thimonville et Luppy (du canton de Pange) se sont ralliées aux 25 communes du SIVOM de Delme qui engageaient la même procédure.

La première étape consiste en engager une étude qui délimite des différentes zones concernées par l'assainissement.

La société IRIS CONSEIL a été retenue pour procéder à cette étude longue, coûteuse, mais obligatoire. Le coût de leur intervention est de 125 888 €. L'Agence de l'Eau et le Département de la Moselle subventionnent les études ainsi que les travaux à 70 à 80 %.

Jusqu'à présent, Iris Conseil a effectué la première phase de l'étude, c'est-à-dire la cartographie de l'ensemble des habitations, avec le classement de celles-ci en différentes zones :

- zone de traitement autonome (individuel)
- zone de traitement semi collectif
- zone de traitement collectif.

Début 2004, IRIS Conseil doit faire le tour des communes concernées pour rencontrer les élus dans le but de récolter les différents points de vue.

## ORDURES MENAGERES

### Rappel de règlement du SIMVU

Tout changement sur le nombre de personnes occupant l'habitation, est à signaler à la Mairie avant le :

1<sup>er</sup> Janvier : pour une prise en compte annuelle

Après cette date, aucune modification ne sera prise en compte.

Par ailleurs, tout année commencée est entièrement dû et aucune minoration n'est admise pour les étudiants.



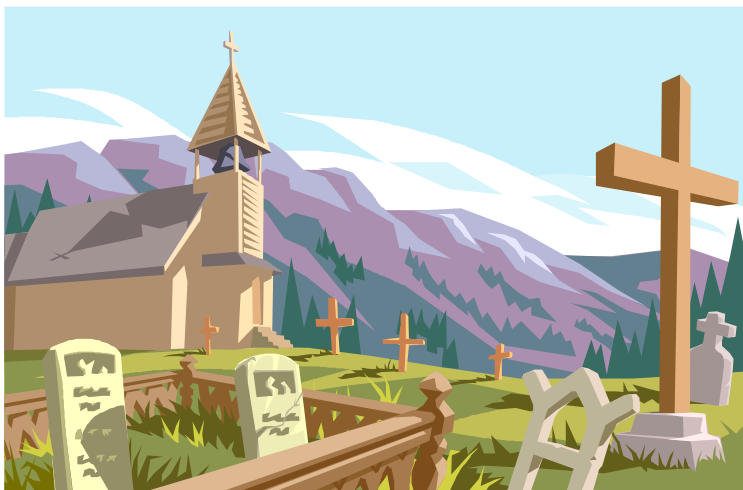


### **LE COLUMBARIUM**



De plus en plus de personnes souhaitent se faire incinérer. C'est pourquoi la Municipalité a décidé d'installer un columbarium. Ce projet subventionné à 40 % par le Département verra enfin le jour début 2004.

Le tarif proposé est de 800 € pour une durée de 50 années.



### **LA CHASSE**

Le 10 janvier 2003, le lot de chasse n° 1 a été mis en adjudication, suite à la résiliation du bail par l'ancien locataire, M. Gliedener.

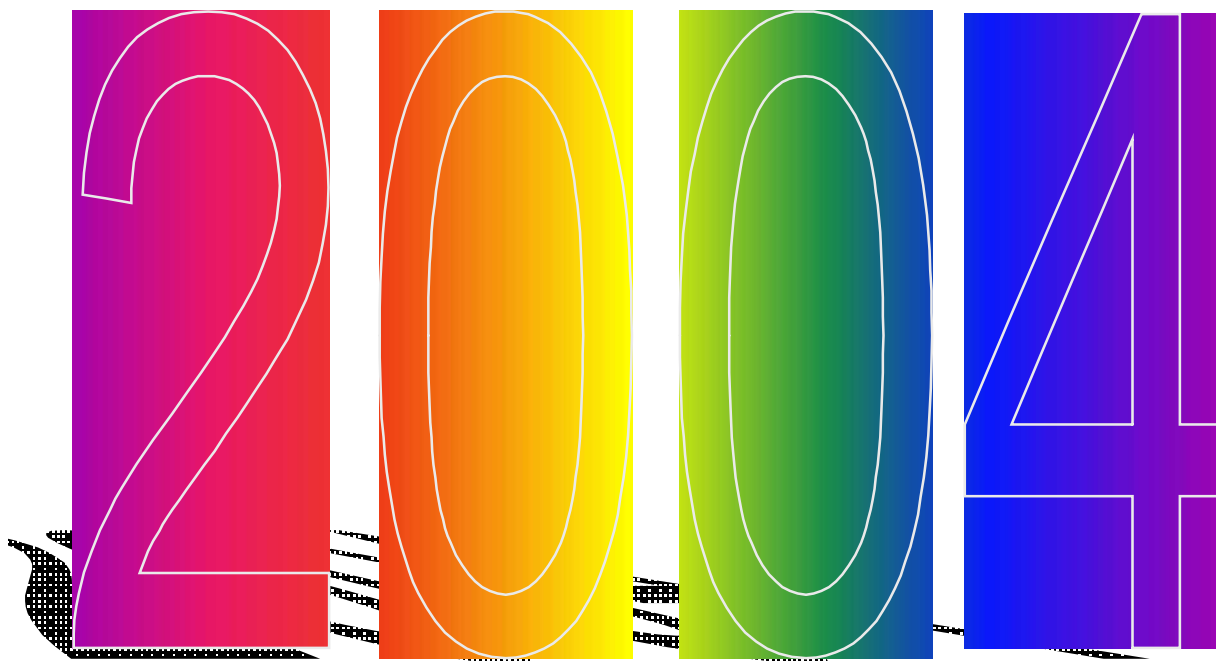
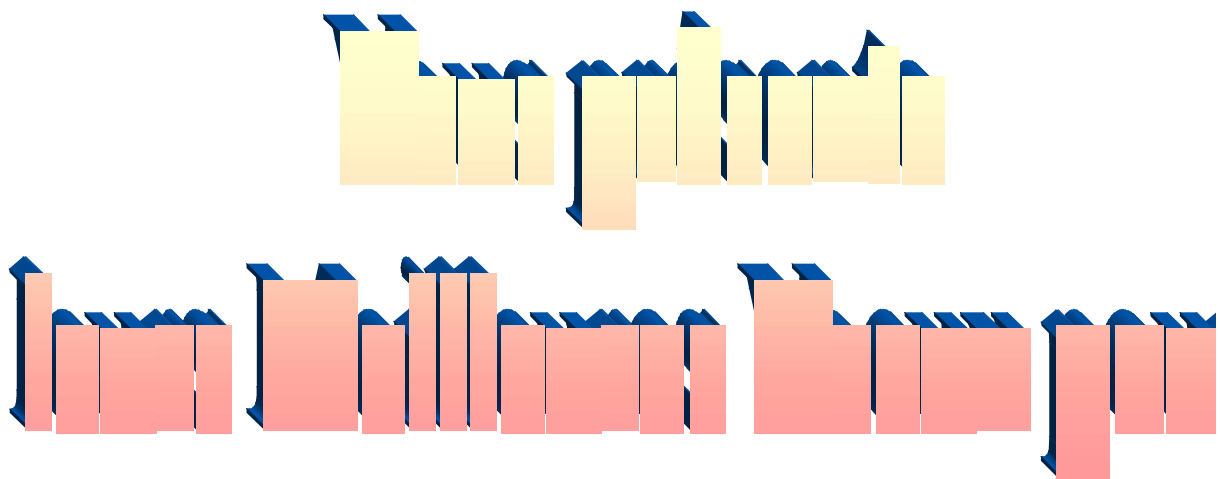
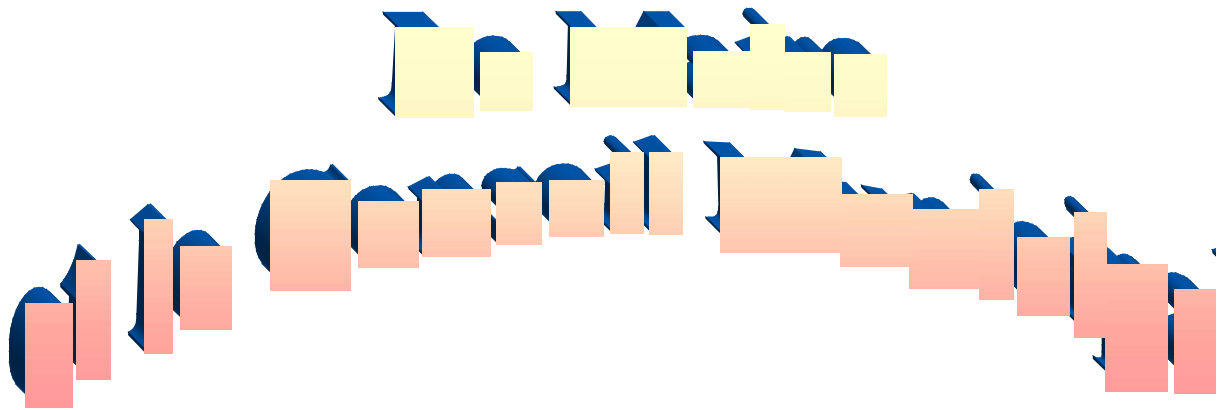
Ce lot a été adjugé à M. Claude Spitz de Metz pour la somme de 3 000 € par an.

Comme convenu, Réseau Ferré de France a versé la différence entre l'ancien prix de location (3 577.37 €) et le nouveau prix (3 000 €) et ce jusqu'à la fin du bail, en février 2006.

Cette démarche administrative relativement longue nous a contraints à ne verser les droits de chasse qu'en décembre 2003.

Les propriétaires qui n'auraient pas encore perçu leurs droits pourront le faire à partir du mois de février 2004.







Nous vous rappelons que du fait du contournement de Luppy e Béchy, la route séparant ces deux villages ne sera plus dégagé par la DDE lors des phénomènes (Neige et Verglas). Nous vous conseillons donc de faire le détour par le contournement.

Bulletin municipal n° 11

Tiré à 200 exemplaires

|                             |   |                 |
|-----------------------------|---|-----------------|
| Direction de la publication | : | Kervé BELLOY    |
| Édition                     | : | Gabriel MSLONE  |
| Impression                  | : | Mairie de LUPPY |